



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Fair-Play

**

Info Clubs Honorabilité

**

Modifications lois du jeu

**

Infos Ligue

**

Inscription Bénévole

**

Les frais d'arbitrage

**

Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

**

Organisation des Championnats

**

Football à Effectif Réduit

**

Terrains & Équipements

**

Calendriers

Annexes

Horaires Officiels des matchs

**

Catégories d'Âges

**

Planning Formations

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline + Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

En cette nouvelle année, je souhaite vous adresser mes vœux les plus chaleureux, santé, réussite sportive et plaisir partagé autour de notre passion commune le Football.

Cette passion, justement, doit rester un moteur dans l'organisation et le déroulement de nos rencontres sportives.

Pourtant, cette année, nous avons été trop souvent témoins de comportements violents, d'incivilités, d'agressions verbales ou physiques. Ces attitudes ternissent l'image de notre sport, découragent les bénévoles, inquiètent les familles et éloignent les jeunes des valeurs essentielles que le football doit porter.

En 2026, plus que jamais, nous devons collectivement dire STOP à cette violence.



- Stop aux insultes envers les arbitres et les adversaires.
- Stop aux agressions physiques et verbales qui n'ont pas leur place dans nos rencontres sportives.
- Stop aux pressions sur les jeunes joueurs.

En 2026 en complément de nos orientations habituelles, nous poursuivrons nos actions pour le développement du Football Féminin, du Futsal, du Sport Santé, de nos réunions de secteurs et séminaire des Présidents pour évoquer et traiter ensemble des problèmes rencontrés sur et autour des terrains.

Ensemble, faisons en sorte que 2026 soit une année de réussite collective pleine d'énergie et d'émotion,

Continuons à promouvoir les valeurs du Fair-play, de la Solidarité et de Respect qui nous unissent.

Je vous souhaite, au nom du Comité Directeur et en mon nom, à Toutes et à Tous, Présidentes, Présidents, Joueuses, Joueurs, Dirigeantes, Dirigeants, Educatrices, Educateurs, Arbitres, Commissaires, Bénévoles des Clubs et du District, Salariés des Clubs et du District une très **Bonne Année 2026**, une excellente santé et bien sûr de très bons résultats sportifs.

Au plaisir de vous retrouver très vite à l'occasion de nos prochaines réunions de secteurs et sur les terrains.

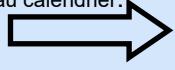
Le Président, Denis TURCK

20.6 – Terrain impraticable

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite



[RSG DISTRICT 94](#)

Edition N° 742 du Jeudi 8 Janvier 2026

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,

chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

1er RELEVE DE LA SAISON 2025 / 2026

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVE N° 26

(Comptes arrêtés à la date du 05 janvier 2026)

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. FOOTCLUBS

2. ORGANISATION (dans le menu)

3. EDITIONS et EXTRACTION (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER

4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à gauche) : « TRAVAUX DEMANDES »

5. SELECTIONNEZ « RELEVE N° 26» (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement)

Mode de règlement :

1. **VIREMENT : sur compte BRED**

• **IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPPXXX (*)**

2. **CHEQUE : à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*)**

3. **ESPECES : à nos guichets aux horaires d'ouverture**

| Lundi | Mardi | Mercredi - Jeudi | Vendredi |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| 14H00 – 18H00 | 09H00 – 18H00 | 09h00 - 17h30 | 09h00 - 17h00 |
| <i>Fermeture à l'heure du déjeuner tous les jours de 13h00 à 13h45</i> | | | |

(*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVE N° 26 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque.

Attention ! Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le VENDREDI 30 JANVIER 2026.

32ème DE FINALE DE COUPE DE France - RESULTATS

Lusitanos Saint-Maur (N2) / Lille (L1)

(0-1)

E-FOOT 94 N°742 Page 3 de 42

Félicitations au club de Lusitanos Saint Maur pour son beau parcours.



COUPE PARIS – CREDIT MUTUEL

SENIORS

14/01/2026

C SENIOR

A

Villeneuve Garenne 1 - Creteil Lusitanos Us 2

16^{ème} de Finale COUPE NIKE U18F

11/01/2026

CNFU18

A

St Maur F. Fem Vga 1 - Valenciennes Fc 1

FORMATIONS



FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2025/2026 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
 - Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
 - Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
 - Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)
- Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention :** l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (*cf ci-dessous*).
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

• **Paramètres à vérifier :**

- Type de Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

■ Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

| | |
|---|---|
| Utilisateur Code d'accès Type de profil Profil Invité organisation, licences et compétitions Gestion feuille de match informatisée <input checked="" type="checkbox"/> | Didier MAZEA DMAZEAS <input type="radio"/> Gestionnaire <input checked="" type="radio"/> Invité |
| Signataire des demandes de licences dématérialisées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Actif Niveau Footclubs Téléphone Adresse mail Date de dernière connexion | Actif <input type="button" value="Activer"/> |
| Utilisateur expérimenté 0660905757 didier.mazeas@sfr.fr 04/11/2020 13:43:19 | <input type="button" value="Valider"/> <input type="button" value="Rafraîchir"/> |

| Catégorie | Equipe | Compétition la plus élevée |
|------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| Libre / Senior | Pruniers Us 1 | Départemental 2 |
| Libre / Senior | Pruniers Us 2 | Départemental 4 (2024-2025) |
| Libre / U19 - U18 | Pruniers Us 21 | Coupe Gambardella Crédit Agricole |
| Libre / U15 - U14 | Pruniers Us 1 | U15 Départemental 2 (2024-2025) |
| Libre / U13 - U12 | Pruniers Us 1 | U13 Départemental 2 (2024-2025) |
| Libre / U13 - U12 | Pruniers Us 2 | U13 Départemental 3 (2024-2025) |
| Libre / Football d'animation | Pruniers Us 1 | U11 Critérium 2 (2024-2025) |
| Libre / Football d'animation | Pruniers Us 2 | U11 Critérium 4 (2024-2025) |
| Libre / Senior F | Ent. Pruniers 1 | Seniors Féminines À 8 (2024-2025) |
| Libre / U15 F - U14 F | Pruniers Us 1 | |

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'**équipe recevante ET l'équipe visiteuse** doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du Vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre
- Important :**
- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
 - L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
 - Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublet des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublet pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

| | | | | | |
|---------|---|---------------------|--------------------------------------|----|----|
| JANVIER | 8 | 15 | 22 | 29 | |
| FEVRIER | 5 | 12 | 19 | 26 | |
| MARS | 5 | 12 | 19 | 26 | |
| AVRIL | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| MAI | 7 | 14 (<i>férié</i>) | 21 | 28 | |
| JUIN | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| JUILLET | 2 | 09 | 23 (<i>Spécial Calendriers</i>) | | |

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG Christophe au 0688538529

FOOT'EST

STADE DELAIRE
57 MARLY
06&07 JUIN 2026

TOURNOI INTERNATIONAL U12-U13

Invitation
YELLOW'CUP5

Le JA00 FC est très heureux de vous inviter pour la 5ème édition de la YellowCup, notre tournoi international U12-U13 (foot à 8) qui aura lieu sur deux jours, le week-end du 6 et 7 juin 2026 à Jard sur Mer en Vendée. Comme lors des trois dernières éditions, le tournoi va regrouper 32 équipes sur notre magnifique complexe. Les matchs seront arbitrés par des officiels.

La formule tournoi :

- 4 groupes de 8 équipes.
- 4 premiers qualifiés pour le tournoi Ligue des Champions.
- 4 derniers qualifiés pour le tournoi Euroto League.
- Composition des équipes : 8 joueurs + 4 remplaçants maximum.

Le programme du week-end :

- Samedi :** Phase de poules - 9:00 - 16:00.
7 matchs par équipe / Temps de jeu : 12 minutes.
- Dimanche :** Phase finales - 9:30 - 17:00.
4 matchs par équipe / Temps de jeu : 15 minutes (Finale 2x8 minutes).

Les documents à fournir :

- Formulaire d'inscription rempli et signé.
- Un chèque de 90 € à l'ordre du JA00 FC (frais de participation).
- Un chèque de caution de 200 € encaissé seulement si désistement moins de 1 mois avant la date de début du tournoi.

Courrier à remettre avec tous les éléments à l'adresse suivante : 5 bis rue de la Tourette, 85520 Jard sur Mer. Si le courrier ne contient pas l'ensemble des éléments votre inscription ne sera pas prise en compte.

Sportivement,

[Signature] QUENTIN RAMBAUD
Jard-sur-Mer - St Aignan-d'Orbigny FC
06.11.09.77.63

FOOT'EST Garçons - 5ème édition
6 & 7 juin 2025 - Marly (Moselle, aux portes de Metz)

La 5ème édition du FOOT'EST garçons se déroulera les 6 et 7 juin 2025 à Marly, pour un week-end placé sous le signe de la passion et du haut niveau.

Le tournoi réunira 48 équipes U12/U13 venues de toute l'Europe, confirmant son statut d'événement incontournable pour les jeunes talents du football.

Au palmarès, on retrouve déjà de prestigieux vainqueurs : les Grasshoppers de Zurich, le 1.FC Kaiserslautern, le FC Annecy, le CS Sedan, la Sélection belge du CFFE, le FC Metz ou encore le RFC Toulon. Des noms qui témoignent de l'exigence sportive et de la renommée grandissante du FOOT'EST.

Plus qu'une compétition, le FOOT'EST garçons est une fête du football, un rendez-vous où se mêlent **esprit d'équipe, convivialité** et, pourquoi pas, **émergence des stars de demain**.

CONTACT : contact@footfest.fr
Christophe : (+33) 06.77.75.43.96



INFORMATIONS CLUBS « HONORABILITE »

Site : <https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result>

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

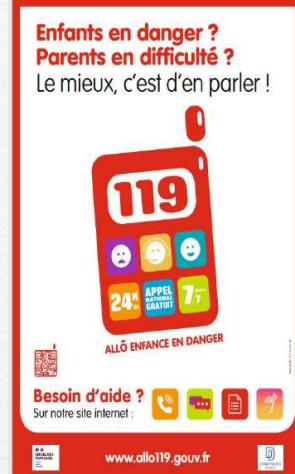
Cet affichage doit être **effectué dans un lieu visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).**

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

* *Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également obligatoire l'affichage :

- du numéro **119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,
- de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité :** vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES)** en vue d'obtenir ou de renouveler leur **carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans)**.

A l'occasion de sa délivrance, **un contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :
<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/acceuil#result> pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les éducateurs stagiaires, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés**.

Les éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

► Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.

Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer pourra être prononcée contre un dirigeant de club dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évolué les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot Amateur



Structures FFF et Haut niveau





PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL APPLICABLES AU 01.09.2025 **Lois du jeu et Consignes CDA**

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

- 1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)
- 2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre
- 3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le fait rebondir au sol
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

| Secondes restantes | Décompte |
|--------------------|---------------------------------|
| 8, 7, 6 | Mental |
| 5 | Début du décompte visuel |
| 4, 3, 2, 1 | Visuel |

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1^{ère} fois que cela arrive – Corner

2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).

Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).



Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.



3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les **Lois du jeu** (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle **n'est donc pas cumulable avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.**

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiemment des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 (*En cours de saison*),
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs au moment de la signature de la FMI.

Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.

Rappel aux CLUBS :

Le **1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du 20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), .Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

Rappel demandes d'arbitres : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).



Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.

En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **[Formulaires Club](#)** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici pour retrouver les différents formulaires !](#)



Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante **leouzan@paris-idf.fff.fr**

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Adresse e-mail :

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :

.....
.....

Tél. domicile : Tél. port. :

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- ***Le devoir de vigilance***
- ***Le devoir de diligence***



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- un **document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux



Réunion (Restreinte) - N°1 du 05/01/2026

COURRIERS CLUBS

BONNEUIL CSM - 541437

Courriels du 1^{er} décembre 2025

Relatif aux installations sportives du stade Gérard Roussel à Villeneuve-Saint-Georges

Compte rendu de visite – Stade Gérard ROUSSEL

Objet : Vérification du terrain suite à un signalement de dangerosité

Date de la visite : 17/12/2025

Personnes présentes : Villeneuve Académie Football Club (Président)

Contexte

Suite au message du club de Bonneuil signalant que le terrain présentait un caractère dangereux, une visite de contrôle a été réalisée afin d'évaluer la situation et de vérifier l'état général des installations.

Constatations sur place

- Le bas des barrières grillagées ainsi que la zone de contact avec le sol présentent des éléments potentiellement dangereux.
- Un écart est observé entre la barrière et le revêtement en ciment en bordure du terrain.
- Ces défauts peuvent entraîner des chutes, entorses ou autres blessures pour les joueurs et usagers.

Analyse

Les observations effectuées confirment la pertinence du signalement du club. Les anomalies relevées créent un risque réel pour les pratiquants. Bien que le terrain reste globalement praticable, les conditions de sécurité ne peuvent être considérées comme pleinement satisfaisantes sans intervention corrective. Une action rapide est donc nécessaire pour prévenir tout accident.

Mesures préconisées

- Installation d'une protection adaptée en bas des barrières grillagées afin de sécuriser la zone et d'éviter tout risque de blessure.
- Intervention d'une équipe technique pour :
 - Procéder aux réparations nécessaires,
 - Vérifier la conformité et la sécurité du terrain après travaux.

Conclusion

Le Stade Gérard ROUSSEL présente des éléments nécessitant une intervention rapide afin de garantir des conditions de sécurité optimales pour les pratiquants. Il est recommandé de mettre en œuvre sans délai les travaux de protection et de réparation identifiés. Un suivi sera assuré concernant la sécurité du terrain.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion restreinte du Mardi 6 Janvier 2026

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :



D1

- SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

- JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

- FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les critériums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.



D2

- SENIORS :

- 2 équipes

- JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

- Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{re} saison.

D3

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{re} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
 - Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{re} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARIZZIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 4 janvier 2026
- Le 06 Avril 2026
- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

Nous attirons l'attention des clubs qui ont des réservations dans ses parcs d'anticiper le report de leur match ou le changement de date.

MATCHS NON-JOUÉS DES 22 &23 NOVEMBRE 2025

MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 11/01/2026

53494899 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 / AC CRETEIL 42 Anciens D1
53495562 – VILLEJUIF E. BENFICA 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.A
53495958 – CO VINCENNES 41 / ORLY AC 41 Anciens D2.B
54927568 – NOISEAU STE S. 41 / OPEJ SPORTING CLUB 41 Anciens D3.A
54850654 – MANDRES PERIGNY 42 / RC VILLENEUVE 31 Anciens D3.C
53497549 – BOISSY FC 32 / CHEVILLY LARUE ELAN 31 Anciens + 45 ans Poule B
53497808 – ORLY AC 31 / PERREUX AS FRAN 31 Anciens + 55 ans Poule A
54993286 – CO. VINCENNES / JOINVILLE RC Féminines U11poule A
54993342 – CO. VINCENNES / JOINVILLE RC Féminines U13 poule A
53478382 – CHAMPIGNY FC 94 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U18 D2.A
53477530 – VILLIERS ES 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U16 D2.A
54227264 – SUCY FC 21 / CHOISY LE ROI AS 21 U16 D1

MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 01/03/2026

54536057 – COMORES FOOTBALL CLU 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1
54536061 – VILLENEUVE ST G. POR 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1
54536059 – VILLIERS ES 5 / VINCENNOIS PORTUGAIS 5 CDM D1

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 11/01/2026

55040952 – BONNEUIL CSM 22 / CHOISY LE ROI AS 23 U16 D4
55040953 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / ENT. SANTENY MANDRES 22 U16 D4
55040954 – NOGENT FC 23 / SFC CANAVEROIS 21 U16 D4
55040956 – VAL DE FONTENAY AS 22 / FC D'ALFORTVILLE 21 U16 D4

MATCHS du 19/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 22/02/2026

55118071 – THIAIS FC 22 / VITRY CA 22 U18 D3
55118072 – HAY LES ROSES CA 21 / MAISONS ALFORT FC 22 U18 D3
55118073 – ARCUEIL COM 21 / NOGENT FC 22 U18 D3
55118074 – MAROLLES FC 21 / CHARENTON CAP 22 U18 D3
55118075 – SFC CANAVEROIS 21 / BOISSY FC 21 U18 D3

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 01/03/2026

55118065 – BOISSY FC 21 / MAROLLES FC 21 U18 D3
55118066 – BONNEUIL CSM 22 / SFC CANAVEROIS 21 U18 D3
55118067 – CHARENTON CAP 22 / ARCUEIL COM 21 U18 D3
55118068 – NOGENT FC 22 / HAY LES ROSES CA 21 U18 D3
55118069 – MAISONS ALFORT FC 22 / THIAIS FC 22 U18 D3
55118070 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / VITRY CA 22 U18 D3

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

54730593 – SFC CANAVEROIS / AS ZENAGA Seniors D4.C du 18/01/26

Mail du club de SFC Canaverois du 04/01/26 (changement d'horaire -1h00)

La Commission note que la rencontre se déroulera à 16h30 (au lieu de 16h00). Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

| CADRAGE | 1/8 FINALE : | ¼ FINALE : | ½ FINALE : | FINALE |
|-----------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| 11 JANVIER 2026 | 08 MARS 2026 | 03 MAI 2026 | 31 MAI 2026 | A DETERMINER |

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le **11 JANVIER 2026 à 15h** sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. **VOIR TIRAGE** sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : RUNGIS US 1, US IVRY FOOTBALL 2 et ORMESSON US 1.

55266253 – BONNEUIL CSM / VILLENEUVE AFC Coupe VDM Seniors du 10/01/26

Mail et accord des 2 clubs du 06/01/26 via FOOTCLUB.

La Commission note que la rencontre se déroulera le 14/01/26 à 20h00.

55266249 – US VILLENEUVE ABLON US / US CRETEIL LUS. Coupe VDM Séniors du 11/01/26

Mail du club de US Créteil Lusitanos du 06/01/26.

La Commission enregistre le forfait avisé de US Créteil Lusitanos, le club de US Villeneuve Ablon est qualifié pour la suite de l'épreuve.

COUPE SENIORS Amitié

CALENDRIER

| CADRAGE | 1/8 FINALE : | ¼ FINALE : | ½ FINALE : | FINALE |
|-----------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| 11 JANVIER 2026 | 08 MARS 2026 | 03 MAI 2026 | 31 MAI 2026 | A DETERMINER |

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le **11 JANVIER 2026 à 15h** sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. **VOIR TIRAGE** sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : ARCEUIL COM 2, ARCEUIL COM 3, MAISONS ALFORT FC 2, VILLIERS S/MARNE ES 2, BRY FC 2, RUNGIS US 2, BONNEUIL S/MARNE CSM 2, BANN'ZANMI 2 et CHOISY LE ROI AS 2.

55266306 – VILLENEUVE ABLON US 2 / CHARENTON CAP 2 Coupe VDM Séniors Amitié

Mail du club US Villeneuve Ablon du 06/01/26 (changement d'horaire -1h00)

La Commission note que la rencontre se déroulera à 16h00 (au lieu de 15h30). Prévenir vos adversaires.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

| 1/8 FINALE : | ¼ FINALE : | ½ FINALE : | FINALE |
|--------------|-------------|-------------|--------------|
| 07 MARS 2026 | 02 MAI 2026 | 30 MAI 2026 | A DETERMINER |

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

54536139 - MOLDAVIE FC / COMORES FC CDM D1 du 04/01/26

Courriers du club de COMORES FC, de l'arbitre officiel du 04/01/26, lecture de la FM.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de MOLDAVIE FC, motif : N'a pas tout mis en œuvre pour trouver un terrain, compte tenu de la fermeture du Parc du Tremblay et n'a pas prévenu la Commission pour un éventuel report du match.

COUPE CDM

CALENDRIER

| | | | |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| 2^{ème} Tour: 1 ^{er} MARS 2026 | 1/ FINALE : 02 MAI 2026 | ½ FINALE : 30 MAI 2026 | FINALE A DETERMINER |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|

ANCIENS

54850654 – MANDRES PERIGNY 42 / GENTILLY FC Anciens D3.C du 11/01/26

Mail de Mandres Périgny FC du 21/12/25, demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 08/03/26. Prévenir vos adversaires.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

| | | | | | |
|-------------------------------------|---|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Cadrage : 11 JANVIER 2026 | 1/16 FINALE : 1 ^{er} MARS 2026 | 1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026 | ¼ FINALE 3 MAI 2026 | ½ FINALE 31 MAI 2026 | FINALE A DETERMINER |
|-------------------------------------|---|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|

Désignation des matchs 1^{er} tour qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 09h30 sur le terrain du 1^{er} nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. Voir TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

55251105 – VGA ST MAUR US / FR LE PERREUX Coupe VDM Anciens du 11/01/26

Mail de VGA ST MAUR US du 01/01/26, demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 22/02/26 ou avant en semaine si accord des deux clubs. Prévenir la Commission. Prévenir vos adversaires. **Attention !! 3^{ème} Tour le 01/03/26**

ANCIENS +45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

| | | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| 1/8 FINALE : 08 MARS 2026 | ¼ FINALE : 03 MAI 2026 | ½ FINALE : 31 MAI 2026 | FINALE A DETERMINER |
|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|

ANCIENS +55 ans

53497992 – ET. US VILLENEUVE ABLON VITRY 42 / BRY FC 14 +55 ans du 21/12/25

Mail de BRY FC du 18/12/25. ***La Commission enregistre le forfait avisé du club.***

FEMININES

Séniors F.

U13 F.

54993457 – SAINT MANDE FC / MAISONS ALFORT FC U13 F du 11/01/26

Mail de Saint Mandé FC du 05/01/26, demande de changement d'horaire.

La commission note que la rencontre se jouera à 12h00. Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors
CALENDRIER

Tour de cadrage : 7 MARS 2026

¼ FINALE : 4 AVRIL 2026

½ FINALE : 29 AVRIL 2026

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

| 1 ^{er} Tour : | 2 ^{ème} Tour | ¼ FINALE | ½ FINALE |
|------------------------|-----------------------|--------------|---------------|
| 31 JANVIER 2026 | 07 MARS 2026 | 4 AVRIL 2026 | 29 AVRIL 2026 |

Compte tenu des matchs en championnat de Ligue, les matchs du 11/01/2026 se joueront le 31/01/2026 à 14h00 :

N°55251699 - CACHAN CO ASC / CHEVILLY LARUE ELAN

N°55251698 - VINCENNES / GENTILLY AC

Désignation des matchs 1^{er} tour qui auront lieu le 31 JANVIER 2026 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VITRY ES, FONTENAYSS/BOIS US 1, FONTENAY SS/BOIS US 2, BONNEUIL S/MARNE CSM, VGA ST MAUR 1, VGA ST MAUR 2, CRETEILLUSITANOS F.I, JOINVILLE RC, MAISONS ALFORTFC, VILLIERS S/MARNE ES, US IVRY FOOTBALL, ECOLE PLESSEENNE DE, THIAIS FC et VILLENEUVE AFC.

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

| 1 ^{er} Tour : | 2 ^{ème} Tour | ¼ FINALE | ½ FINALE |
|------------------------|-----------------------|--------------|---------------|
| 31 JANVIER | 07 MARS 2026 | 4 AVRIL 2026 | 29 AVRIL 2026 |

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

| 1 ^{er} Tour « 1/8 Finale » | 2 ^{ème} Tour: | ¼ FINALE | FINALE |
|-------------------------------------|------------------------|-------------|--------------|
| 11 JANVIER 2026 | 31 MAI 2026 | 03 MAI 2026 | A Déterminer |

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : MAISONS ALFORT FC 1, VILLENEUVE AFC 1, ST MAUR LUSITANOS 1 et VITRY CA 2.

U18

55118116 – ENT. GENTILLY ARCUEIL / MAROLLES FC U18 D3. A du 21/12/26

Mail de Ent. Gentilly Arcueil du 16/12/25. Terrain fermé – Arrêté Municipal.

La commission remet le match au 08/03/26. Prévenir vos adversaires.

55118130 – SFC CANAVEROIS / ENT. GENTILLY ARCUEIL U18D3 du 18/01/26

Mail du club de SFC Canaverois du 04/01/26 (changement d'horaire -1h00)

La Commission note que la rencontre se déroulera à 13h30 (au lieu de 13h00). Prévenir vos adversaires.

COUPE U18

CALENDRIER

| 1/16 FINALE : | 1/8 FINALES | ¼ FINALE | ½ FINALE | FINALE |
|-----------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| 11 JANVIER 2026 | 08 MARS 2026 | 03 MAI 2026 | 31 MAI 2026 | A DETERMINER |

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : ENT. GENTILLY ARCUEIL, HAY LES ROSES CA, CHAMPIGNY FC 94,1, CO VINCENNES, CRETEIL LUSITANOS EI, MAISONS ALFORT FC, VILLENEUVE AFC 21 et VILLEJUIF US.

55251062 – VGA ST MAUR US / US VILLENEUVE ABLON US Coupe VDM U18 du 11/01/26

Mail de VGA ST MAUR US du 01/01/26, demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 22/02/26 ou avant en semaine si accord des deux clubs. Prévenir la Commission. Prévenir vos adversaires. **Attention !! 3ème Tour le 08/03/26**

55251064 – FC NOGENT 21 / US VRY FOOT 21 Coupe VDM U18 du 11/01/26

Mail d'US IVRY FOOT du 07/01/26, demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 22/02/26 ou avant en semaine si accord des deux clubs. Prévenir la Commission. Prévenir vos adversaires. **Attention !! 3ème Tour le 08/03/26**

55251065 – JOINVILLE RC 21 / FRESNES AAS 21 Coupe VDM U18 du 11/01/26

Mail d'US IVRY FOOT du 07/01/26, demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 22/02/26 ou avant en semaine si accord des deux clubs. Prévenir la Commission. Prévenir vos adversaires. **Attention !! 3ème Tour le 08/03/26**

U16

54227283 – MAISONS ALFORT FC / US IVRY FOOT U16 D1 du 18/01/26

Mail du club de Maisons Alfort FC du 26/12/25 (changement d'horaire -1h00)

La Commission note que la rencontre se déroulera à 12h00 (au lieu de 13h00). Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

| 1/16 FINALE : | 1/8 FINALES | ¼ FINALE | ½ FINALE | FINALE |
|-----------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| 11 JANVIER 2026 | 08 MARS 2026 | 03 MAI 2026 | 31 MAI 2026 | A DETERMINER |

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : KREMLIN BICETRE CSA 21, SUCY FC 21, CHOISY LE ROI AS 21, CRETEIL LUSITANOS FQI, THIAIS FC 21, US IVRY FOOTBALL 21 et JOINVILLE RC 21.

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

| 1/16 FINALE : 11 JANVIER 2026 | 1/8 FINALES 08 MARS 2026 | ¼ FINALE 03 MAI 2026 | ½ FINALE 31 MAI 2026 | FINALE A DETERMINER |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paient le jour du match.

EXEMPT : BONNEUIL S/MARNE CSM 22, NOGENT S/MARNE FC 23, MAISONS ALFORT FC 23, VAL DE FONTENAY AS 22, AVS ORLY 22, CO VINCENNES 22, CRETEIL LUSITANOS F.23, ENT. CA VITRY BZ 98 22, NOGENT S/MARNE FC 22, RUNGIS US 22, US IVRY FOOTBALL 22, FONTENAY US 22 et VILLEJUIF.

U15

54808645 – ST MAUR LUSITANOS US / CRETEIL LUSITANOS US U15 D2 du 17/01/26

Mail du club de Créteil Lusitanos US du 27/12/25 (changement d'horaire -1h00)

La Commission note que la rencontre se déroulera à 14h00 (au lieu de 15h00). Prévenir vos adversaires.

COUPE U15

CALENDRIER

| 1 ^{er} Tour Cadrage : 10 JANVIER 2026 | 1/8 FINALES 07 MARS 2026 | ¼ FINALE 02 MAI 2026 | ½ FINALE 30 MAI 2026 | FINALE A DETERMINER |
|---|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
|---|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|

Désignation des du 1^{er} Tour. de cadrage qui auront lieu le 10 JANVIER 2026 à 1411 sur le terrain du 1 er nommé les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB 1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paient le jour du match.
EXEMPT : VILLENEUVE AFC (championnat).

U14

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

| 1/16 FINALE - CADRAGE : 10 JANVIER 2026 | 1/8 FINALES 07 MARS 2026 | ¼ FINALE 02 MAI 2026 | ½ FINALE 30 MAI 2026 | FINALE A DETERMINER |
|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 10 JANVIER 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB 1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paient le jour du match.
EXEMPT : US IVRY FOOTBALL 1, MAISONS ALFORT FC, CHAMPIGNY FC94-1, CO VINCENNES et CRETEIL LUSITANOS.

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

| 1/16 FINALE - CADRAGE : 10 JANVIER 2026 | 1/8 FINALES 07 MARS 2026 | ¼ FINALE 02 MAI 2026 | ½ FINALE 30 MAI 2026 | FINALE A DETERMINER |
|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|

Désignation des matchs comptant pour le 2ème tour qui auront lieu le 10 JANVIER 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB 1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paient le jour du match.
EXEMPT : US IVRY FOOTBALL 2.

55251470 – VILLEJUIF US 3 / CHOISY AS 2 Coupe Amitié U14 du 10/01/26

Mail du club de Villejuif US du 07/01/26 (changement d'horaire -1h00)

La Commission note que la rencontre se déroulera à 14h45 (au lieu de 14h00). Prévenir vos adversaires.

55251468 – VGA ST MAUR US 3 / VITTRY ES 3 Coupe Amitié U14 du 10/01/26

Mail et accord des 2 clubs du 06/01/26 via FOOTCLUB.

La Commission note que la rencontre se déroulera le 17/01/26.

55251467 – US CRETEIL LUSITANOS US 2 / SANTENY SL Coupe Amitié U14 du 10/01/26

Mail du club de US Créteil Lusitanos du 06/01/26 (changement d'horaire -1h00)

La Commission note que la rencontre se déroulera à 12h00 (au lieu de 12h30) Stade François Desmont à Créteil . Prévenir vos adversaires.

55251477 – US CRETEIL LUSITANOS US 6 / VILLIERS ES 3 Coupe Amitié U14 du 10/01/26

Mail du club de Villejuif US du 06/01/26 (changement d'horaire -1h00)

La Commission note que la rencontre se déroulera à 14h00 (au lieu de 14h30). Prévenir vos adversaires.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R.).

Réunion du Lundi 05 janvier 2026



Présents : Mmes. NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. DAHMOUNI Said,

FETOUS Lakhdar, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, MONNEY Valery, NOYON Joel

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : MM. AMSELLEM Emile, GOURDOU Jean-Philippe.

Ouverture de la Commission : Monsieur Le Président de la COMMISSION, Georges GRESSIEN.

La Commission présente aux clubs tous ses MEILLEURS VŒUX pour cette nouvelle ANNEE 2026.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La Commission rappelle :

Que la F.M.I doit être préparée = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

Afin que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

*D'indiquer sur tous vos courriers officiels :

* Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football

Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :

Les comptes-rendus des Plateau des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal :

au District du Val-De-Marne De Football : 131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY/MARNE.

Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :

Les comptes rendus de Plateau (*problèmes réseaux*) : Récupérez le fichier Pdf créé sur le téléphone de l'éducateur (Plateau U7.pdf ou (Plateau U9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS), Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com. Technique : **DRISS** : 01.55.96.11.43 ou **INES** : 01.55.96.11.42.

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2025.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

SAISON 2025/2026 - ANNEXE FINANCIERE

| | |
|--|----------|
| Absence non-justifiée à une convocation, | 100,00 € |
| Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT, | 100,00 € |
| Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11, | 50,00 € |
| Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL, | 100,00 € |
| Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL, | 150,00 € |
| Forfait non-avisé 1er Tour : Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J., | 40,00 € |
| Forfait non-avisé 2ème tour Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J., | 70,00 € |
| Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge Régional U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.), | 100,00 € |
| U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe), | 40,00 € |
| 1er forfait - U11 /U13 (par équipe) | 40,00 € |
| 2ème forfait - U11 / U13 (par équipe), | 70,00 € |
| 3ème forfait - U11 / U13 (par équipe), | 100,00 € |
| U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil), | 50,00 € |
| U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club visiteur), | 50,00 € |
| Feuille d'engagement ou feuille de rencontre non-reçue U10/U11 ou U12/U13 (GFER94) ou feuille de rencontre Claude LACHICHE (F.M.I). | 50,00 € |

U7-U9

La Commission CFAER a laissé suffisamment de temps aux clubs pour s'organiser.

L'application téléphone GFER94 a été présentée en réunion de rentrée, une réunion formation a été ouverte à tous les clubs souhaitant y participer, le mode opératoire a été envoyé à tous les clubs et il est aussi disponible sur le menu principal de l'application, les référents sont intervenus plusieurs fois par téléphone ou en allant faire des formations dans les clubs et malgré cela certains éducateurs continuent à refuser de faire leur feuille d'engagement de joueurs avec l'application téléphone GFER94.

La Commission, n'ayant pas reçu les feuilles d'engagements de joueurs, a amendé pour la journée du 06/12/2025 les clubs suivants :

CHARENTON C.A.P. plateau U7 et plateau U9,
VILLENEUVE ABLON U.S. plateau U7,
BRY F.C. plateau U7 et plateau U9,
GENTILLY ATHLETIC CLUB plateau U7,
CHEVILLY LA RUE ELAN plateau U7,
VILLEJUIF U.S. plateau U7 et plateau U9,
VAL DE FONTENAY AS plateau U7 et plateau U9,
FONTENAY SS/BOIS U.S. plateau U7 et plateau U9,
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL plateau U7,
THIAIS F.C. plateau U9.

U10-U11

La Commission CFAER a laissé suffisamment de temps aux clubs pour s'organiser.

L'application téléphone GFER94 a été présentée en réunion de rentrée, une réunion formation a été ouverte à tous les clubs souhaitant y participer, le mode opératoire a été envoyé à tous les clubs et il est aussi disponible sur le menu principal de l'application, les référents sont intervenus plusieurs fois par téléphone ou en allant faire des formations dans les clubs et malgré cela certains éducateurs continuent à refuser de faire leur feuille d'engagement de joueurs avec l'application téléphone GFER94.

La Commission, n'ayant pas reçu les feuilles d'engagements de joueurs, a amendé pour la journée du 06/12/2025 les clubs suivants :

FONTENAY SS/BOIS U.S. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Avenir 2,
VILLEJUIF U.S. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Avenir 2,
VILLEJUIF U.S manque deux feuilles d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-2,
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-2,
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL manque deux feuilles d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-3,
CHARENTON C.A.P. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-3,
AVENIR SPORTIF D'ORLY manque trois feuilles d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-3,
SUCY F.C. manque deux feuilles d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-4,
HAY LES ROSES C.A. manque quatre feuilles d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-4,
GENTILLY ATHLETIC CLUB manque deux feuilles d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-5,
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-5,
FONTENAY SS/BOIS U.S. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-6,
BRY F.C. manque deux feuilles d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-6,
VILLEJUIF U.S. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U11-6.

U12-U13

La Commission CFAER a laissé suffisamment de temps aux clubs pour s'organiser.

L'application téléphone GFER94 a été présentée en réunion de rentrée, une réunion formation a été ouverte à tous les clubs souhaitant y participer, le mode opératoire a été envoyé à tous les clubs et il est aussi disponible sur le menu principal de l'application, les référents sont intervenus plusieurs fois par téléphone ou en allant faire des formations dans les clubs et malgré cela certains éducateurs continuent à refuser de faire leur feuille d'engagement de joueurs avec l'application téléphone GFER94.

La Commission, n'ayant pas reçu les feuilles d'engagements de joueurs, a amendé pour la journée du 06/12/2025 les clubs suivants :

VILLEJUIF U.S. manque deux feuilles d'engagements de joueurs Critérium Départemental U13-1,
VILLEJUIF U.S. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U13-6,

VILLENEUVE ABLON U.S. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U13-2,
 AVENIR SPORTIF D'ORLY manque deux feuillets d'engagements de joueurs Critérium Départemental U13-3,
 VAL DE FONTENAY AS manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U13-3,
 CHARENTON C.A.P. manque deux feuillets d'engagements de joueurs Critérium Départemental U13-4,
 FONTENAY SS/BOIS U.S. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U13-5,
 BRY F.C. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Départemental U13-5,
 BRY F.C. manque une feuille d'engagements de joueurs Critérium Lefeuvre U12-1,
 SUCY F.C. manque une feuille d'engagements de joueurs (FMI) Critérium LACHICHE,
 VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB manque une feuille d'engagements de joueurs (FMI) Critérium LACHICHE.

Courrier de MAROLLES F.C. du 15/12/2025

BOIS L'ABBE AS OUTRE MER/MAROLLES F.C. Critérium Départemental U13-5 du 13/12/2025

Pris note de votre courrier.

La prochaine fois, même si votre adversaire n'a qu'une équipe alors qu'il en a engagé deux équipes, comme indiqué dans l'agenda, vous devez faire une feuille d'engagement de joueurs.

Courrier de CHEVILLY LA RUE ELAN du 05/01/2026

CHEVILLY LA RUE ELAN/JOINVILLE R.C. Critérium LEFEUVRE U12-1 du 17/01/2026

Pris note de votre désengagement dans le critérium LEFEUVRE.

Courrier de VILLENEUVE ABLON U.S. du 01/01/2026

VILLENEUVE ABLON U.S./ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL Critérium Départemental U13-2 du 10/01/2026

Pris note de votre courrier.

Les rencontres contre le FC ALFORTVILLE sont bien une erreur administrative, celles-ci ont bien été jouées le 15/11/2025.

La journée du 10/01/2026 correspond à la journée du 15/12/2025 qui a été reportée :

- En U11 : CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL U11-6 contre SUCY FC (2 équipes).
- En U13 : CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL U13-2 Contre ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL (4 équipes).
-

SAISON : 2025-2026 N°03 - JOURNAL DES AMENDES

| N° AFFILIATIONS | NOMS DES CLUBS | MOTIFS | RENCONTRES | MONTANTS DES AMENDES |
|------------------------|-----------------------|---------------|---|-----------------------------|
| 500012 | CHARENTON C.A.P. | GFER94 absent | ST MANDE F.C./CHARENTON C.A.P. Critérium Départemental U11-3 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 500012 | CHARENTON C.A.P. | GFER94 absent | CHARENTON C.A.P./CHEVILLY LA RUE ELAN Critérium Départemental U13-4 du 06/12/2025 | 100,00 € |
| 500012 | CHARENTON C.A.P. | GFER94 absent | Plateaux U7 du 06/12/2025 à CHARENTON C.A.P. avec U. S. IVRY FOOTBALL | 50,00 € |
| 500012 | CHARENTON C.A.P. | GFER94 absent | PlateauxU9 du 06/12/2025 à CHARENTON C.A.P. avec U. S. IVRY FOOTBALL | 50,00 € |
| 500716 | HAY LES ROSES C.A. | GFER94 absent | VILLENEUVE ABLON U.S./HAY LES ROSES C.A. Critérium Départemental U11-4 -du 06/12/2025 | 200,00 € |
| 500791 | BRY F.C. | GFER94 absent | SUCY F.C./BRY F.C. Critérium Départemental U11-6 du 06/12/2025 | 100,00 € |
| 500791 | BRY F.C. | GFER94 absent | GENTILLY ATHLETIC CLUB/BRY F.C. Critérium Départemental U13-5 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 500791 | BRY F.C. | GFER94 absent | CHEVILLY LA RUE ELAN/BRY F.C. Critérium Lefeuvre U12-1 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 500791 | BRY F.C. | GFER94 absent | Plateaux U7 du 06/12/2025 à BRY F.C. avec FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE | 50,00 € |
| 500791 | BRY F.C. | GFER94 absent | PlateauxU9 du 06/12/2025 à BRY F.C. avec FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE | 50,00 € |
| 512963 | THIAIS F.C. | GFER94 absent | PlateauxU9 du 06/12/2025 à THIAIS F.C. avec ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL | 50,00 € |
| 516843 | CHEVILLY LA RUE ELAN | GFER94 absent | PlateauxU7 du 06/12/2025 à CHEVILLY LA RUE ELAN avec FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. | 50,00 € |
| 519839 | VILLEJUIF U.S. | GFER94 absent | VILLEJUIF U.S./CHOISY LE ROI A.S. Critérium Avenir 2 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 519839 | VILLEJUIF U.S. | GFER94 absent | MAISONS ALFORT F.C./VILLEJUIF U.S. Critérium Départemental U11-2 du 06/12/2025 | 100,00 € |
| 519839 | VILLEJUIF U.S. | GFER94 absent | FRESNES A.A.S./VILLEJUIF U.S. Critérium Départemental U13-6 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 519839 | VILLEJUIF U.S. | GFER94 absent | CHOISY LE ROI A.S./VILLEJUIF U.S. Critérium Départemental U13-1 du 06/12/2025 | 100,00 € |
| 519839 | VILLEJUIF U.S. | GFER94 absent | Plateaux U7 du 06/12/2025 à VILLEJUIF U.S. avec VALENTON FOOTBALL ACADEMY | 50,00 € |

| | | | | |
|--------|--------------------------------------|---------------|--|----------|
| 519839 | VILLEJUIF U.S. | GFER94 absent | Plateaux U9 du 06/12/2025 à VILLEJUIF U.S. avec VALENTON FOOTBALL ACADEMY | 50,00 € |
| 521870 | SUCY F.C. | GFER94 absent | THIAIS F.C./SUCY F.C. Critérium Départemental U11-4 du 06/12/2025 | 100,00 € |
| 521870 | SUCY F.C. | F.M.I absente | SUCY F.C./VINCENNOIS C.O. Critérium LACHICHE U13 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 523873 | FONTENAY S U.S. | GFER94 absent | FONTENAY SS/BOIS U.S./MAISONS ALFORT F.C. Critérium Avenir 2 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 523873 | FONTENAY U.S. | GFER94 absent | FONTENAY SS/BOIS U.S./FRESNES A.S.S. Critérium Départemental U11-6 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 523873 | FONTENAY U.S. | GFER94 absent | FONTENAY SS/BOIS U.S./JOINVILLE R.C. Critérium Départemental U13-5 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 523873 | FONTENAY U.S. | GFER94 absent | PlateauxU7 du 06/12/2025 à FONTENAY SS/BOIS U.S. avec CHAMPIGNY F.C. 94 | 50,00 € |
| 523873 | FONTENAY SS/BOIS U.S. | GFER94 absent | PlateauxU9 du 06/12/2025 à FONTENAY SS/BOIS U.S. avec CHAMPIGNY F.C. 94 | 50,00 € |
| 530263 | ARCUEIL C.O. MUNICIPAL | GFER94 absent | CHAMPIGNY F.C. 94/ARCUEIL C.O. MUNICIPAL Critérium Départemental U11-3 -du 06/12/2025 | 100,00 € |
| 530263 | ARCUEIL C.O. MUNICIPAL | GFER94 absent | PlateauxU7 du 06/12/2025 à ARCUEIL C.O. MUNICIPAL avec ST MANDE F.C. | 50,00 € |
| 535208 | VAL DE FONTENAY AS | GFER94 absent | VALENTON FOOTBALL ACADEMY/VAL DE FONTENAY AS Critérium Départemental U13-3 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 535208 | VAL DE FONTENAY AS | GFER94 absent | PlateauxU7 du 06/12/2025 à KREMLIN BICETRE C.S.A. avec VAL DE FONTENAY AS | 50,00 € |
| 535208 | VAL DE FONTENAY AS | GFER94 absent | PlateauxU9 du 06/12/2025 à KREMLIN BICETRE C.S.A. avec VAL DE FONTENAY AS | 50,00 € |
| 542396 | ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. | GFER94 absent | O. CLUB D'IVRY/ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. Critérium Départemental U11-5 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 551086 | AS D'ORLY | GFER94 absent | ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./AVENIR SPORTIF D'ORLY Critérium Départemental U11-3 du 06/12/2025 | 150,00 € |
| 551086 | AS D'ORLY | GFER94 absent | AVENIR SPORTIF D'ORLY/ARCUEIL COM Critérium Départemental U13-3 du 06/12/2025 | 100,00 € |
| 580485 | VILLENEUVE ABLON U.S. | GFER94 absent | NOGENT F.C./VILLENEUVE ABLON U.S. Critérium Départemental U13-2 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 580485 | VILLENEUVE ABLON U.S. | GFER94 absent | Plateaux U7 du 06/12/2025 à VINCENNOIS C.O. avec VILLENEUVE ABLON U.S. | 50,00 € |
| 590215 | GENTILLY ATHLETIC CLUB | GFER94 absent | FC D'ALFORTVILLE/GENTILLY AC Critérium Départemental U11-5 du 06/12/2025 | 100,00 € |
| 590215 | GENTILLY AC | GFER94 absent | Plateaux U7 du 06/12/2025 à THIAIS FC avec GENTILLY ATHLETIC CLUB | 50,00 € |
| 860294 | VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB | GFER94 absent | VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB/VINCENNOIS C.O. Critérium Départemental U11-2 du 06/12/2025 | 50,00 € |
| 860294 | VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB | F.M.I absente | CHEVILLY LA RUE ELAN /VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB Critérium LACHICHE U13 du 06/12/2025 | 50,00 € |

| | |
|--|------------|
| Journal des amendes JA N° 03 (PV Foot Animation du 05/01/2026) | 2 650,00 € |
|--|------------|

CHALLENGE U11 : 1^{er} TOUR DU 15/11/2025

Lecture des feuilles de résultats et de FAL, les clubs suivants sont qualifiés pour le 2ème tour :

| POULES | CLASSEMENTS | ÉQUIPES |
|--------|-------------|-------------------------------|
| 1 | 1 | BONNEUIL S/MARNE C.S. 1 |
| 1 | 2 | VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1 |
| 2 | 1 | FONTENAY SS/BOIS U.S. 4 |
| 2 | 2 | VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2 |
| 3 | 1 | FRESNES A.S. 1 |
| 3 | 2 | BONNEUIL S/MARNE C.S. 3 |
| 4 | 1 | FRESNES A.S.S. 2 |
| 4 | 2 | BONNEUIL S/MARNE C.S. 4 |
| 5 | 1 | FRESNES A.S.S. 3 |
| 5 | 2 | CRETEIL LUSITANOS F. US 3 |
| 6 | 1 | ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2 |
| 6 | 2 | CRETEIL LUSITANOS F. US 4 |
| 7 | 1 | VITRY E.S. 1 |
| 7 | 2 | CRETEIL LUSITANOS F. US 5 |
| 8 | 1 | RUNGIS U.S. 2 |
| 8 | 2 | E-FOOT 94 N°742 Page 33 de 42 |

| | | |
|----|---|-------------------------------------|
| 9 | 1 | CRETEIL LUSITANOS F. US 1 |
| 9 | 2 | JOINVILLE R.C. 3 |
| 10 | 1 | CRETEIL LUSITANOS F. US 2 |
| 10 | 2 | ORMESSON U.S. 4 |
| 11 | 1 | FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE 1 |
| 11 | 2 | HAY LES ROSES C.A. 1 |
| 12 | 1 | HAY LES ROSES C.A. 2 |
| 12 | 2 | CHARENTON C.A.P. 3 |
| 13 | 1 | JOINVILLE R.C. 1 |
| 13 | 2 | CHARENTON C.A.P. 1 |
| 14 | 1 | JOINVILLE R.C. 2 |
| 14 | 2 | CHARENTON C.A.P. 2 |
| 15 | 1 | ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1 |
| 15 | 2 | U. S. IVRY FOOTBALL 1 |
| 16 | 1 | U. S. IVRY FOOTBALL 2 |
| 16 | 2 | ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2 |
| 17 | 1 | VILLEJUIF U.S. 3 |
| 17 | 2 | ORMESSON U.S. 1 |
| 18 | 1 | VILLEJUIF U.S. 4 |
| 18 | 2 | VINCENNOIS C.O. 6 |
| 19 | 1 | THIAIS F.C. 3 |
| 19 | 2 | VILLEJUIF U.S. 5 |
| 20 | 1 | CHOISY LE ROI A.S. 4 |
| 20 | 2 | MAISONS ALFORT F.C. 2 |
| 21 | 1 | CHOISY LE ROI A.S. 5 |
| 21 | 2 | BOISSY F.C. 1 |
| 22 | 1 | BOISSY F.C. 2 |
| 22 | 2 | SUCY F.C. 2 |
| 23 | 1 | VITRY E.S. 3 |
| 23 | 2 | CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 1 |
| 24 | 1 | VINCENNOIS C.O. 2 |
| 24 | 2 | CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 2 |
| 25 | 1 | ATHLETIC CLUB CRETEIL 1 |
| 25 | 2 | LIMEIL BREVANNES A.J. 1 |
| 26 | 1 | AVENIR SPORTIF D'ORLY 3 |
| 26 | 2 | LIMEIL BREVANNES A.J. 2 |
| 27 | 1 | VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 1 |
| 27 | 2 | FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1 |
| 28 | 1 | FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 2 |
| 28 | 2 | VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 2 |
| 29 | 1 | VILLEJUIF U.S. 1 |
| 29 | 2 | AVENIR SPORTIF D'ORLY 1 |
| 30 | 1 | VILLEJUIF U.S. 2 |
| 30 | 2 | AVENIR SPORTIF D'ORLY 2 |
| 31 | 1 | THIAIS F.C. 1 |
| 31 | 2 | VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1 |
| 32 | 1 | VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2 |
| 32 | 2 | THIAIS F.C. 2 |

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 08 janvier 2026

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNÉES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI) POUR LA SAISON

2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

AVIS IMPORTANT !

Suite à des disfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.

Elles sont mises en application à compter des journées JANVIER 2026

(Ne pas tenir compte de la parution arrêté à la date du 09/11/25)

le tuto explicatif est consultable à la UNE de notre site internet :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/fmi-paramétrages-et-bonnes-pratiques/>

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuilles de matchs manquantes

Seniors D4

Dimanche 14/12/2025

| | | | | | |
|----------|---------|--------|-----------------------|--------|------------------|
| 54693079 | 52684.1 | 516843 | Chevilly Larue Elan 3 | 860294 | Villeneuve Afc 2 |
|----------|---------|--------|-----------------------|--------|------------------|

U18 D2

Dimanche 14/12/2025

| | | | | | |
|----------|---------|--------|----------------------|--------|------------------------|
| 53478484 | 50817.1 | 500636 | Villiers S/ M. Es 21 | 551086 | Avenir Sportif Orly 21 |
|----------|---------|--------|----------------------|--------|------------------------|

U16 D2

Dimanche 30/11/2025

| | | | | | |
|----------|---------|--------|---------------|--------|------------------------|
| 53477535 | 50495.1 | 529210 | Vitry E.S. 22 | 527735 | Valenton Foot Acad. 21 |
|----------|---------|--------|---------------|--------|------------------------|

2ème Appel de Feuilles de matchs manquantes

Seniors D2

Dimanche 30/11/2025

| | | | | | |
|----------|---------|--------|--------------------|--------|------------------|
| 53445358 | 50102.1 | 500716 | Hay Les Roses Ca 1 | 860294 | Villeneuve Afc 1 |
|----------|---------|--------|--------------------|--------|------------------|

Seniors D4

Dimanche 30/11/2025

| | | | | | |
|----------|---------|--------|-----------------------|--------|--------------|
| 54693071 | 52676.1 | 516843 | Chevilly Larue Elan 3 | 565242 | Fc Invicta 1 |
|----------|---------|--------|-----------------------|--------|--------------|

U14 – PHASE DE BRASSAGE - Poule G :

Samedi 29/11/2025

| | | | | | |
|----------|---------|--------|----------------------|--------|--------------|
| 53544404 | 51932.1 | 500636 | Villiers S/ M. Es 23 | 521870 | Sucy F.C. 21 |
|----------|---------|--------|----------------------|--------|--------------|

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Pour donner suite à nombreux dysfonctionnement, l'état et les sanctions seront appliqués

à compter de JANVIER 2026.

INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026

Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

ANNEXES

| Objet | Début formation | | Bloc 1 (1er jour en présentiel) | Bloc 2 (2ème jour en présentiel) | Fin de la formation Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo |
|-------------------------------|---|---|---------------------------------|----------------------------------|---|
| | Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant 11 | Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant 11 | | | |
| CERTIF CFI | Du 29/09/2025 au 05/10/2025 | X | X | X | X |
| DEUST CFI U6/U9 | Du 22/09/2025 au 29/09/2025 | 30/09/2025 | 14/10/2025 | | Du 15/10/2025 au 22/10/2025 |
| CFI U10/U13 | Du 24/09/2025 au 01/10/2025 | 02/10/2025 | 16/10/2025 | | Du 17/10/2025 au 24/10/2025 |
| CFI SENIORS | Du 01/10/2025 au 08/10/2025 | 09/10/2025 | 13/11/2025 | | Du 14/11/2025 au 21/11/2025 |
| CFI FUTSAL | X | | | | |
| CFI GDB | | | | | |
| CERTIF CFI | Du 03/11/2025 au 09/11/2025 | X | X | X | X |
| DEUST CFI U10/U13 | Du 28/10/2025 au 03/11/2025 | 04/11/2025 | 18/11/2025 | | Du 19/11/2025 au 26/11/2025 |
| CFI U14/U19 | Du 30/10/2025 au 05/11/2025 | 06/11/2025 | 20/11/2025 | | Du 21/11/2025 au 28/11/2025 |
| CFI U6/U9 | Du 18/11/2025 au 24/11/2025 | 25/11/2025 | 11/12/2025 | | Du 12/12/2025 au 19/12/2025 |
| DEUST AF ARBITRAGE | X | 27/11/2025 | 04/12/2025 | X | X |
| CERTIF CFI | Du 08/12/2025 au 14/12/2025 | X | X | X | X |
| DEUST CERTIF ORAUX | X | 09/11/2025 | X | X | X |
| JC DF JEUNES | X | 16/12/2025 | X | X | X |
| JC DF SENIORS | X | 18/12/2025 | X | X | X |
| CERTIF CFI | Du 02/02/2025 au 08/02/2025 | X | X | X | X |
| DEUST CFI U14/U19 | Du 27/01/2025 au 02/02/2025 | 03/02/2025 | 17/02/2025 | | Du 18/02/2025 au 25/02/2025 |
| CFI U10/U13 | Du 29/01/2025 au 04/02/2025 | 05/02/2025 | 19/02/2025 | | Du 20/02/2025 au 27/02/2025 |
| CFI U14/U19 | Du 03/02/2025 au 09/02/2025 | 10/02/2025 | 10/03/2025 | | Du 11/03/2025 au 18/03/2025 |
| CFI U6/U9 | Du 17/02/2025 au 23/02/2025 | 24/02/2025 | 21/04/2025 | | Du 22/04/2025 au 29/04/2025 |
| CFI GDB | X | 26/02/2025 | 27/02/2025 | X | X |
| CFI FUTSAL | X | 05/03/2025 | 06/03/2025 | X | X |
| CERTIF CFI | Du 09/03/2025 au 15/03/2025 | X | X | X | X |
| DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE | X | 12/03/2025 | 19/03/2025 | | X |
| CFI SENIORS | Du 10/03/2025 au 16/03/2025 | 17/03/2025 | 02/04/2025 | | Du 03/04/2025 au 10/04/2025 |
| CFI U10/U13 | Du 17/03/2025 au 23/03/2025 | 24/03/2025 | 09/04/2025 | | Du 10/04/2025 au 17/04/2025 |
| CFI U14/U19 | Du 24/03/2025 au 30/03/2025 | 31/03/2025 | 14/04/2025 | | 15/04/2025 au 22/04/2025 |
| CERTIF CFI | Du 13/04/2025 au 19/04/2025 | X | X | X | X |
| DEUST CERTIF MSP | X | 28/04/2025 | X | X | X |
| CERTIF CFI | Du 11/05/2025 au 17/05/2025 | X | X | X | X |
| JC DF JEUNES | X | 12/05/2025 | X | X | X |
| JC DF SENIORS | X | 19/05/2025 | X | X | X |
| CERTIF CFI | Du 08/06/2025 au 14/06/2025 | X | X | X | X |
| CERTIF CFI | Du 06/07/2025 au 12/07/2025 | X | X | X | X |

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

| SAMEDI APRES-MIDI | |
|---------------------|-------|
| U14 | 16h00 |
| U15 | 14h00 |
| Séniors Féminines | 16h00 |
| U18 Fémines | 16h00 |
| SAMEDI SOIR | |
| Séniors | 18h30 |
| DIMANCHE MATIN | |
| CDM/Anciens/+45 ans | 09h30 |
| +55 ans | 10h00 |
| DIMANCHE APRES-MIDI | |
| Séniors | 15h00 |
| U16 & U18 | 13h00 |
| U20 | 13h00 |

FOOTBALL D'ANIMATION

| | |
|---------|---------------|
| U12/U13 | 14h00 & 15h00 |
| U10/U11 | 10h00 & 11h00 |
| U8/U9 | 09h30 |
| U6/U7 | 11h00 |



CATEGORIES D'AGES

| HOMMES | | FEMMES | |
|------------------------|------------------|--|-------------------|
| CATEGORIE | PRATIQUES | NAISSANCE | CATEGORIE |
| ANCIENS +55 ans | Licence Vétérans | Championnat Foot à 9 | Dès 55 ans |
| ANCIENS +45 ans | Licence Vétérans | Championnat Foot à 11 | Dès 45 ans |
| ANCIENS | Licence Vétérans | Championnat Foot à 11 | 1991 |
| SENIORS | Licence Seniors | Championnat Foot à 11 | 2005 |
| U20 | Licence U20 | Championnat Foot à 11 | 2006 |
| | Licence U19 | | 2007 |
| U18 | Licence U18 | Championnat Foot à 11 | 2008 |
| | Licence U17 | | 2009 |
| U16 | Licence U16 | Championnat Foot à 11 | 2010 |
| | Licence U15 | | 2011 |
| U14 | Licence U14 | Championnat Foot à 11 | 2012 |
| | Licence U13 | | 2013 |
| U13 | Licence U13 | Critérium Foot à 8 (14 dates) | 2013 |
| | Licence U12 | | 2014 |
| U11 | Licence U11 | Critérium Foot à 8 (14 dates) | 2015 |
| | Licence U10 | | 2016 |
| U9 DEBUTANTS | Licence U9 | Plateaux Foot à 5 (14 dates) | 2017 |
| | Licence U8 | | 2018 |
| U7 DEBUTANTS | Licence U7 | Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates) | 2019 |
| | Licence U6 | | 2020 |
| | Licence U6 | 5 ans révolus | 2021 |

RENT a CAR

+ PROCHE, - CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*
sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champey-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0.20 € / min *
+ prix appel



Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024
Véhicules de tourisme

| Catégories | Exemple de modèle | Prix par jour HT | | | Forfait Mensuel | Prix total mensuel | KM suppl |
|------------|------------------------|------------------|-------------|--------------|-----------------|--------------------|----------|
| | | 1 à 3 jours | 4 à 8 jours | 9 à 15 jours | | | |
| | | 100 km/jour | 100 km/jour | 100 km/jour | 100 km/jour | 100 km/jour | 3000 km |
| A | ECO 3P | 45,53 | 34,15 | 28,22 | 24,13 | 22,37 | 671,10 |
| B | CITADINE 5P | 49,76 | 37,32 | 30,85 | 26,38 | 25,15 | 754,50 |
| BP | CITADINE 5P BOITE AUTO | 54,00 | 40,50 | 33,48 | 28,62 | 27,31 | 819,30 |
| C | AFFAIRE | 64,58 | 48,44 | 40,04 | 34,24 | 30,74 | 922,20 |
| CP | AFFAIRE BOITE AUTO | 68,82 | 51,61 | 42,67 | 36,48 | 32,15 | 964,50 |
| D | CONFORT | 73,06 | 54,79 | 45,30 | 38,72 | 37,74 | 1 132,20 |
| DP | CONFORT BOITE AUTO | 80,47 | 60,35 | 49,90 | 42,65 | 39,38 | 1 181,40 |
| DMP | MULTISPACE | 88,51 | 66,38 | 54,88 | 46,92 | 40,66 | 1 219,80 |
| E | BERLINE | 100,16 | 75,12 | 62,10 | 53,09 | 44,72 | 1 341,60 |
| EP | BERLINE BOITE AUTO | 109,06 | 81,79 | 67,62 | 57,80 | 46,13 | 1 383,90 |
| F | MINIBUS 9 places | 146,92 | 110,18 | 91,08 | 77,87 | 63,53 | 1 905,90 |
| FP | MONOSPACE 7 places | 140,82 | 105,61 | 87,31 | 74,64 | 55,91 | 1 677,30 |

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 aout

TARIF EN TTC TVA : 20 %
 Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :
 Garantie vol (TP)
 Assistance 24H/24

Inclus
 Inclus
 Inclus

Tampon et signature



| |
|--|
| |
|--|